



# Politique Droits Humains et Libertés Fondamentales

2025



- 01      Introduction et Déclaration d'Engagement**
- 02      Cadre de référence et normes internationales**
- 03      Mise en œuvre et devoir de vigilance**
- 04      Gouvernance et responsabilités**



# 1/ Introduction et Déclaration d'Engagement



La politique Droits humains et Libertés fondamentales du groupe Saur (ci-après la «Politique»), guidée par sa raison d'être, a pour objectif principal de respecter, protéger et promouvoir les droits humains fondamentaux dans toutes ses activités. Cette politique s'inscrit dans le cadre des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, ainsi que du Pacte Mondial.

**L'objectif** est d'intégrer **les droits humains et la durabilité au cœur de la stratégie de l'entreprise**, et de s'assurer que toutes les parties prenantes, y compris les communautés affectées par les activités du groupe, bénéficient de la protection de leurs droits.

## 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Les activités du groupe Saur visent à contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, notamment l'ODD 6 qui concerne l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous. La protection de la ressource en eau est un engagement central de Saur, elle est essentielle pour garantir l'accès à l'eau en qualité et quantité suffisante pour les populations actuelles et futures.

Fort de ses engagements, le Groupe reconnaît que l'accès à l'eau et à l'assainissement est un droit humain fondamental, essentiel à la santé et à la dignité des personnes et au développement durable.

L'entreprise fonde son engagement en matière de droits humains sur des **principes essentiels** : l'éthique, la responsabilité, la transparence et la solidarité. Le Groupe reconnaît la diversité de ses employés comme une force et travaille à garantir l'égalité des chances et la non-discrimination. Saur accorde une importance particulière aux relations humaines et s'efforce de maintenir un environnement de travail harmonieux par le dialogue social. La protection de la ressource en eau est une valeur fondamentale pour le Groupe, qui s'engage à agir de manière responsable en faveur du progrès social, de la protection de l'environnement et de la performance économique.

Les instances dirigeantes du groupe Saur affirment leur résolution ferme et continue, à respecter et à promouvoir les droits humains dans toutes les activités de l'entreprise. La direction met en œuvre les ressources nécessaires pour garantir que les opérations du Groupe soient menées de manière éthique et responsable. Cet engagement inclut une attention particulière à la protection des ressources, surtout l'eau, reconnaissant leur importance vitale pour les droits humains.

Le Groupe attend de tous ses employés qu'ils agissent avec intégrité, et les incite à adopter les principes et valeurs retranscrits dans sa raison d'être afin de mobiliser les connaissances, l'expertise et les compétences nécessaires pour rallier le plus grand nombre de personnes aux enjeux de l'eau.

La Politique du groupe Saur englobe les projets et opérations menés en France et à l'international, municipaux comme industriels. Le Groupe encourage tous les acteurs de sa chaîne de valeur (*employés, fournisseurs, sous-traitants, partenaires*) à respecter les principes énoncés dans cette Politique, et attend d'eux qu'ils adoptent des pratiques éthiques et responsables.

## 2/ Cadre de référence et normes internationales



Le groupe Saur fonde sa Politique droits humains sur un ensemble de textes de référence et de normes internationales, qui guident ses actions en faveur du respect des droits fondamentaux. Les principaux textes et normes de référence sont :

- Les **Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme** qui établissent un cadre de responsabilité pour les entreprises en matière de respect des droits humains.
- Le **Pacte mondial des Nations Unies**, duquel le groupe Saur est membre participant depuis 2003. Cet engagement implique l'adhésion à dix principes universels concernant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, qui sont intégrés dans la stratégie et les actions de l'entreprise.
- Les **principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales**, un ensemble de recommandations visant à encourager des pratiques commerciales responsables en matière de droits de l'homme, d'emploi, d'environnement, de lutte contre la corruption et de transparence, afin de promouvoir un développement durable et éthique au niveau mondial.
- La **Déclaration universelle des droits de l'homme**, qui établit les droits fondamentaux de chaque individu, indépendamment de son origine, de son sexe, de sa religion ou de toute autre considération.
- Les **conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail** (OIT), qui définissent les normes minimales en matière de droits du travail, tels que le droit à la non-discrimination, à la liberté syndicale, à la sécurité et à la santé au travail.
- Les **normes ISO**, telles que ISO 14001 pour le management environnemental et ISO 45001 pour la santé et la sécurité au travail, qui permettent au groupe de structurer ses démarches et d'améliorer en continu ses performances dans ces domaines.

Spécifiquement, le Groupe reconnaît l'importance du droit à l'accès à l'eau et à l'assainissement. Cette intention se traduit par une volonté de respecter les principes établis par les Nations Unies en particulier, la **Résolution 64/292 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 28 juillet 2010, qui reconnaît explicitement le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'homme**.

### 3/ Mise en œuvre et devoir de vigilance



Le groupe Saur s'applique à respecter les droits humains dans le cadre de ses activités, en accord avec ses principes essentiels en matière de droits humains. Cette Politique se concrétise, par exemple, par les actions suivantes, qui sont intégrées à ses opérations :

- **Mise en place d'une vérification de contrôle interne sur les droits humains auprès de toutes les entités du Groupe** : Le groupe Saur a l'ambition de respecter les droits humains dans les activités et les pays où il opère. L'ensemble des activités, processus, systèmes et entités du Groupe Saur appartiennent au champ d'action de l'Audit et Contrôle Interne sans réserve ni exception. Il a donc été ajouté dans la campagne annuelle d'auto-évaluation du contrôle interne un contrôle des pratiques en matière de droits humains.
- **Adoption et mise en œuvre d'une charte achats responsables auprès des fournisseurs** : Le groupe Saur sélectionne ses fournisseurs de manière impartiale, en se basant sur leur professionnalisme et leur respect des enjeux environnementaux et sociaux. Il leur demande également d'adopter des règles éthiques compatibles avec ses propres valeurs. Une charte d'achat responsable du Groupe est progressivement associée à chaque contrat cadre. La signature de cette charte étant un élément indispensable à la contractualisation avec le fournisseur/sous-traitant. Le groupe évalue également ses fournisseurs via une plateforme dédiée.
- **Mise à disposition de canaux de signalement et de réclamation accessibles, confidentiels et sécurisés** : Saur a mis en place un dispositif de signalement pour permettre aux employés de signaler toute situation anormale ou non conforme au **Code de conduite du Groupe**. Ce système garantit la confidentialité des signalements et la protection des lanceurs d'alerte. Le Groupe s'engage également à ne pas exercer de discrimination envers les employés ayant témoigné de bonne foi. Il s'engage à respecter les principes d'égalité des chances et de respect de tous.

Dans le cadre de ses obligations en lien avec la loi française sur le Devoir de Vigilance (2017), le Groupe publie annuellement un Plan de Vigilance structuré afin d'identifier, prévenir et atténuer les risques et impacts potentiels de l'entreprise sur les droits humains, la santé et sécurité des personnes, et l'environnement. Cette publication transparente et régulière reflète les actions du Groupe en matière de droits humains.

**Une liste de pays à risque** établie selon des critères éthiques, de conformité est élaborée et accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Elle établit les pays pour lesquels une consultation et autorisation du Comité d'Engagement Groupe est nécessaire avant l'entrée en relation commerciale ou en coentreprise. Pour renforcer cette liste de pays à risque un indice de vigilance a été finalisé et complète la liste existante.

Cette Politique s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Elle sera soumise à évaluation régulièrement pour vérifier son efficacité, son applicabilité et son adaptabilité aux nouvelles évolutions de l'entreprises, pour identifier les points à améliorer et mettre en place des actions correctives.

# 4/ Gouvernance et responsabilités



Le Comité de Pilotage Devoir de Vigilance de Saur est une instance mise en place au sein du Groupe Saur pour assurer l'intégration et le suivi des enjeux liés aux droits humains, à l'environnement et autres risques relatifs au devoir de vigilance, dans l'ensemble des activités du Groupe et ses filiales.

L'objectif principal du Comité est de garantir que les engagements du Groupe en matière de risques relatifs aux droits humains, à la santé et sécurité des personnes et à l'environnement sont respectés et améliorés en continu. Il veille à la mise en œuvre et au suivi du Plan de Vigilance ainsi que de la Politique Droits humains et Libertés fondamentales de Saur.

Les **missions du Comité** sont :

- Revue régulière de la cartographie des risques liés aux enjeux de vigilance sur l'ensemble des activités du Groupe et de sa chaîne de valeur
- Le suivi des actions correctives et préventives mises en place pour réduire ces risques
- L'analyse des évolutions réglementaires et des attentes des parties prenantes (ONG, investisseurs, régulateurs, clients et consommateurs, etc.)
- La validation et le suivi des indicateurs de performance liés et des plans d'action en matière de droits humains notamment
- L'examen des signalements internes et externes en lien avec les atteintes aux droits humains et à l'environnement

Le Comité réunit les fonctions du Groupe ayant un rôle stratégique dans l'identification, la gestion et la mitigation des risques en droits humains notamment. Ces fonctions sont :

- **Direction RSE** (Responsable du Devoir de Vigilance et présidant le Comité) : Pilote la feuille de route RSE du Groupe, elle supervise les engagements en matière de droits humains et anime les discussions stratégiques du Comité.
- **Direction des Ressources Humaines** : Garantit le respect du droit du travail des employés et des travailleurs sur l'ensemble des sites et filiales ; et suit les pratiques en matière de conditions de travail, de diversité et d'inclusion.
- **Direction Achats & Chaine d'approvisionnement** : Responsable de l'évaluation des fournisseurs et sous-traitants au regard des critères RSE.
- **Secrétariat Général - Direction Juridique, Éthique & Conformité** : Accompagne le Groupe dans la conformité aux réglementations locales et internationales sur les droits humains et enjeux environnementaux.
- **Direction de la Communication** : Pilote la stratégie de communication interne et externe afin de renforcer l'image de marque, soutenir les objectifs business et assurer la cohérence des messages à l'échelle nationale et internationale.

# 4/ Gouvernance et responsabilités



- **Direction Opération - Qualité, Santé & Sécurité :** S'assure du respect des normes de sécurité et de santé des employés et des communautés locales impactées par les activités du Groupe. Elle met en place des mesures de prévention des risques professionnels et sanitaires, notamment dans les sites de production et d'exploitation, et contribue à l'amélioration continue des standards de qualité des services et des infrastructures de gestion de l'eau. Elle est responsable de la mise en place des mesures d'atténuation des impacts environnementaux.
- **Direction de l'Audit interne et du Contrôle interne :** Garantit l'efficacité et la fiabilité des dispositifs de contrôle interne du Groupe ; elle évalue la conformité des processus opérationnels, financiers et administratifs, supervise la gestion des risques et contribue à l'amélioration continue de la gouvernance. Elle assure également la coordination des missions d'audit interne afin de renforcer la transparence et la maîtrise des activités.
- **Directions des filiales du Groupe :** Supervisent les filiales et pilotent les opérations de chacune des Business Units de Saur (Water Services France, Water Services International, Industrial Water Solutions, Saur Engineering et Saur Services) pour assurer leur alignement avec les orientations du Groupe et veiller à la performance.



Le Comité se réunit au moins **une fois par an** pour dresser un bilan global des enjeux et des actions en lien avec le Devoir de Vigilance, et spécifiquement en droits humains, liés aux activités du Groupe.

# 4/ Gouvernance et responsabilités



Une synthèse des décisions et recommandations est diffusée aux membres du Comité et aux directions concernées après la réunion. Ce format de réunion annuelle garantit une approche structurée et stratégique, tout en permettant aux équipes opérationnelles de se concentrer sur la mise en œuvre des initiatives tout au long de l'année.

Il rend compte une fois par an au Comité de Direction Générale ainsi qu'au Steering Committee ESG.

**La mise en œuvre de la Politique Droits humains et Libertés fondamentales repose sur l'implication de tous, à tous les niveaux de responsabilité de l'entreprise.**

- La Direction Générale définit la stratégie, fixe les engagements et donne les moyens aux collaborateurs d'assurer ces derniers. Elle veille également à leur intégration dans l'ensemble des activités.
- Le management décline cette politique sur le terrain, s'assure du respect des engagements et accompagne les équipes dans leur mise en œuvre.
- Les collaborateurs sont responsables de l'application des bonnes pratiques au quotidien et doivent signaler toute situation à risque.

Pour ce faire le Groupe **forme et sensibilise ses employés sur les thématiques droits humains**. Saur travaille à l'élaboration d'une formation en ligne qui sera complétée de sessions de sensibilisation au cas par cas et au fur et à mesure des déplacements de l'équipe RSE.

Enfin, les fournisseurs et parties prenantes externes doivent respecter les exigences du Groupe et contribuer à une chaîne de valeur responsable.



**saur**

**Direction RSE**